Université PANTHÉON - ASSAS (PARIS II)

Droit - Economie - Sciences Sociales

Session:

Septembre 2015

Année d'étude :

Troisième année de Licence Droit

Discipline:

Droit fiscal

(Unité d'Enseignements Complémentaires 2 - code matière 2086)

Titulaire du cours :

M. Martin COLLET

Durée de l'épreuve :

1 heure 30 minutes

Document(s) autorisé(s) : AUCUN

Les candidats répondront à chacune des cinq questions suivantes en <u>15 lignes</u> maximum (en cas de dépassement, <u>un demi-point sera retiré pour chaque ligne excédentaire</u>) :

- 1/ L'application par le Conseil constitutionnel du principe d'égalité devant les charges publiques. (2 points)
- 2/ Le droit de l'Union européenne et les impôts directs. (2 points)
- 3/ Le contrôle par le Conseil d'Etat des lois fiscales rétroactives. (2 points)
- 4/ L'avis à tiers détenteur. (2 points)
- 5/ Les conditions de soumission des associations à l'impôt sur les sociétés. (2 points)